

**PROJET EDUCATIF**  
**Communes de**  
**Fouras**  
**Saint Laurent de la Prée**  
**Ile d'Aix**



**LOCAL JEUNES**

**(12 / 17 ans)**

**Année 2012 / 2013**

## **INTRODUCTION :**

Ce Projet Educatif définit les objectifs des communes en ce qui concerne le travail d'animation en direction des jeunes.

Il constitue une référence qui guide l'équipe d'animation pour élaborer le projet pédagogique et mettre en place ses actions.

A partir de l'énoncé des valeurs éducatives, les communes fixent les besoins des jeunes auxquels elles souhaitent répondre prioritairement.

Le Service Ecoles Enfance Jeunesse est chargé d'en assurer la mise en œuvre.

## **LES VALEURS EDUCATIVES :**

Les communes souhaitent donner un cadre éthique au travail d'animation. Il prend la forme de valeurs éducatives : La Tolérance, le Respect, la Laïcité, la Solidarité, l'Autonomie.

Ces valeurs s'entendent au sens large, toutefois, le contenu placé derrière chaque terme mérite d'être précisé :

**La TOLERANCE :** Elle repose sur la reconnaissance et l'acceptation des différences sociales, culturelles, physiques, intellectuelles et morales entre les personnes.

**Le RESPECT :**

- Des autres et de son environnement : il s'agit à la fois de préserver l'intégrité des personnes, mais aussi de respecter le matériel et plus généralement l'environnement, dans le cadre de règles établies en commun ou imposées.
- De soi : afin d'aborder dans les actions éducatives des notions de prévention au sens large, il nous paraît évident que le respect de soi fasse partie des valeurs mises en avant.

**La LAÏCITE :** C'est une conception politique impliquant la séparation de la société civile et de la société religieuse. Elle suppose une tolérance envers tous les cultes, en excluant, par ailleurs, toutes formes de prosélytisme et de manifestations ostensibles.

**La SOLIDARITE :** Elle suppose la reconnaissance de l'interdépendance, de l'entraide, du partage et de la coopération dans l'exercice de la citoyenneté sans contrepartie. Cette notion demandera une implication des jeunes.

**L'AUTONOMIE :** Elle vise à donner les moyens aux jeunes de comprendre et d'agir sur leur environnement mais aussi d'être capable de faire des choix.

## LES BESOINS :

Les élus souhaitent placer la notion de **plaisir** au centre du projet. Quelque soit le type de projet envisagé, les jeunes acteurs devront toujours y trouver du plaisir. Le travail de l'équipe d'animation devra aussi s'articuler autour de **l'ouverture d'esprit**.

L'équipe d'animation pourra s'appuyer sur les besoins des jeunes énumérés ci-dessous pour mettre en place ses projets.

### Quels sont les besoins des adolescents ?

Ce sont ceux de tous les humains !

- besoin de reconnaissance : l'adolescence est une « crise narcissique » au cours de laquelle l'image de soi est souvent détériorée ; le besoin de reconnaissance de l'adolescent est très grand.
- besoin de structures : de « cadre », par rapport au temps et à la Loi.
- besoin de se positionner dans un groupe, dans la société, dans sa vie privée, dans son environnement.
- besoin d'exutoire à l'agressivité, d'où l'importance des carnivals et rituels, ainsi que des activités corporelles qui exigent énergie, concentration et prise de risques en toute sécurité.
- besoin du droit à l'essai et à l'erreur, de ne pas être « catalogué » ou « étiqueté ».
- besoin d'être aidé à trouver son identité, son rôle
  - en entrant dans le « jeu » social,
  - en participant progressivement à la mise en place d'activités avec les adultes, qui apportent assez de stimulations et de reconnaissance aux uns et aux autres.
- besoin de « DIRE », de s'exprimer sous toutes les formes, d'affirmer ses pensées.
- besoin que sa violence interne soit « contenue » par l'Autre (l'adulte), La violence de l'adolescent n'est pas dirigée..., elle cherche l'Autre ; cela implique que l'adulte soit réellement là et attentif. Cette violence a pour principal but d'attirer l'attention de l'autre.

## LE ROLE DE CHACUN :

A l'intérieur et autour du LOCAL ADOS, gravitent des d'adultes. Il y a donc une organisation hiérarchique qui donne à chacun un rôle et une fonction.

Cette organisation doit déterminer les liens entre les différents partenaires.

- LES ELUS.

Les élus chargés des affaires scolaires, de l'enfance et de la jeunesse des 3 communes du PEL, participent aux réunions collectives et spécifiques qui concernent les projets, les dépenses, la gestion, le développement et les évaluations.

Quelques soient les actions ou les projets, ils sont décideurs.

- LE COORDINATEUR DU PROJET EDUCATIF LOCAL (PEL).

Il est chargé de mettre en place la réflexion sur ce point spécifique du PEL qu'est la politique en direction de la jeunesse.

Il assure le lien entre les différents partenaires institutionnels, les élus et le Service Ecoles Enfance Jeunesse, les parents, les jeunes au sein des commissions de réflexion.

- LE DIRECTEUR du LOCAL ADOS.

Il est chargé de la réalisation du Projet Pédagogique et garant de son application. Il représente le Service et il est le principal interlocuteur auprès des élus, des familles et des jeunes.

Il assume la gestion de l'équipe d'animation lors de la mise en place de tous les projets (ouverture du local, sorties, séjours...).

Il est le garant des valeurs éducatives dans le respect des besoins des jeunes.

Il est le garant de la sécurité physique et psychologique des jeunes.

Il doit être une force de proposition et un relais des projets de jeunes.

- LES ANIMATEURS du LOCAL ADOS.

Les animateurs sont les acteurs du projet pédagogique, ils doivent être conscients de leur rôle et de l'influence qu'ils ont sur les jeunes.

Ils sont responsables vis-à-vis des familles du bien être des jeunes et de leur sécurité.

Ils doivent mettre en œuvre les activités et s'assurer de leur bon déroulement.

Ils doivent respecter les règles, les personnes, le matériel et l'environnement.

## **EN CONCLUSION.**

Ce Projet Educatif, est destiné au fonctionnement du LOCAL ADOS du territoire du PEL (Fouras, Saint Laurent de la Prée et l'Ile d'Aix).

Il est élaboré par la commission jeune du PEL et ne se veut pas définitif.

Il devra évoluer chaque année, en fonction des actions menées et des bilans qui en résulteront.

Pour FOURAS,  
Madame MARCILLY

Pour Saint Laurent  
Monsieur MINNIER

Pour AIX  
Monsieur BURNET